

BILAN DE LA CONCERTATION

Déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Salvagnac – Extension de la zone d’activités de Dourdoul

Modalités de concertation :

En application de la délibération de prescription du Conseil communautaire en date du 13/02/2023, il a été tenu :

- un registre en mairie de Salvagnac
- un registre dématérialisé accessible depuis le site internet de la Communauté d’Agglomération [Documents en vigueur - Plan local d’urbanisme \(PLU\) - Gaillac Graulhet Agglomération \(gaillac-graulhet.fr\)](https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/)

Concertation réalisée :

Les registres ont été ouverts le 13/02/2023 et clos le 20/11/2023.



The screenshot shows a web browser window with the URL <https://www.gaillac-graulhet.fr/mon-agglomeration/amenagement-du-territoire/documents-en-vigueur-plan-local-durbanisme-plu/>. The page features a navigation menu with the following items: MON AGGLOMÉRATION, HABITER, ENTREPRENDRE, SE DIVERTIR, SE DÉPLACER, and a Facebook icon. Below the menu, there is a list of PLU documents:

PLU intercommunal Vère Grésigne – Révision allégée n°2	▼
PLU intercommunal Vère Grésigne – Révision allégée n°3	▼
PLU Salvagnac – Déclaration de projet valant mise en compatibilité	▲

Below the selected item, there is a description: "Le projet consiste à développer la zone d'activités de Dourdoul". Below this, there are two buttons: "REGISTRE DÉMATÉRIALISÉ – CONCERTATION DU PUBLIC" and "AVIS DÉPOSÉS".

Aucune contribution n’a été consignée dans le registre papier ou le registre numérique.

Les modalités définies dans la délibération de prescription ont bien été respectées et la concertation s’est déroulée dans de bonnes conditions.

Nous pouvons en conclure un bilan positif de la concertation.